



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2017

**PRESENTS** : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, DAUGE Michel, GAY Patrick, DEMAY Hélène, ANTOINE Frédéric, LADRAT Bernard, ROBIN Chantal, GAUTHIER Philippe, BETOULLE Carole, ESNARD Sandra.

**ABSENTS EXCUSES** : ASTIER Annie, DUSSOUBS Jean-Luc, LHOTTE Béatrice  
Madame ASTIER Annie donne procuration à Monsieur RATINAUD Guy  
Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard  
Madame LHOTTE Béatrice donne procuration à Madame ESNARD Sandra

**Secrétaire de séance : Madame Christine LEMOINE**

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2017.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le point n°6 concernant la mise aux normes d'accessibilité aux vestiaires de la salle polyvalente des chapelles ne génèrera pas de délibération.

### **1 – DELIBERATIONS**

### **01 – Demande de subvention programmation 2017-2018:**

#### **Assainissement : étude diagnostic des réseaux d'assainissement du bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux concernant le réseau d'assainissement du bourg. Pour cela, un diagnostic du réseau est souhaitable pour évaluer l'ampleur et le coût des travaux.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 25 000.00 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet d'étude d'un diagnostic des réseaux d'assainissement
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

### **02 – Demande de subvention programmation 2017-2018:**

#### **Assainissement : Travaux relatifs à la mise en séparatif rue Jules Ferry et rue Pierre CHAMBORD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser la mise en séparatif du réseau d'assainissement au niveau des rues Jules Ferry et Pierre Chambord afin de rediriger ces réseaux vers la station de la Cote et dans le but de délester entre autre la station d'épuration « vieillissante » située rue du Bercail.

Monsieur le Maire rappelle que la station de la Cote a une capacité nominale de 570 EH (Equivalent-Habitant) et qu'à ce jour sa charge entrante est de 90 EH (Equivalent-Habitant), elle est donc correctement dimensionnée pour collecter les habitations du présent projet.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 152 900.00 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **décide** à l'unanimité de retenir le projet des travaux tels que désignés ci-dessus
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

### **03 – Demande de subvention programmation 2017-2018:**

#### **Assainissement : Réseaux et station d'épuration du village de Parade**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de réaliser l'assainissement collectif (collecte et le traitement des eaux usées) du village de Parade, dans un souci de protection de l'environnement et de prévention des risques sanitaires.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 498 000.00 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **décide** à l'unanimité de retenir le projet des travaux tels que désignés ci-dessus
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

**Annule et remplace la délibération du 09 mars 2006**

**04 – Service assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 mars 2006 fixant les tarifs du service assainissement et propose qu'une nouvelle révision soit réalisée en prévision du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes Ouest Limousin en 2020.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **fixe** à la majorité de ses membres présents les tarifs du service assainissement comme suit :
  - o **40.00 € ht** de prime fixe par branchement
  - o une redevance de **1.28 € ht** par m<sup>3</sup> d'eau consommé pour les branchements bénéficiant d'un traitement total
- La présente délibération prendra effet au **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**05 – Demande de subvention CTD programmation 2018 Grosses Réparations de la Voirie Communale (GRVC)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les différents travaux réalisés chaque année sur la voirie communale et donne lecture des prochains travaux arrêtés par l'ATEC (Agence Technique Départementale) à réaliser :

VC 230 depuis le carrefour du village de la Tronchaise jusqu'au carrefour RD34/RD 102, lotissement de la Cote en bicouche et trottoirs en BB, VC28 des Tuilières à la Barbarie, VC Puymoreau, VC 211 Virage sur 100 ml et PATA sur le reste, VC 212 entre VC211 et village d'Anvers.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 74 000.00 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet des Grosses Réparations de la Voirie Communale
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

## **06 – Vente terrain**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°2017-025 du 04/04/2017 incorporant dans le domaine communal des biens présumés sans maître. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait d'un administré de faire l'acquisition d'une des parcelles cadastrée B1102 d'une superficie de 528 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « La Serve ». Monsieur le Maire propose que cette parcelle soit cédée pour la somme de 100.00 € et précise que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **accepte** à l'unanimité de ses membres présents la vente de la parcelle cadastrée B1102 d'une superficie de 528 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « La Serve » pour la somme de 100.00 €
- **précise** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acheteur
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

## **07 - Validation du devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Construction de vestiaires de football et réfection du terrain**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'ATEC 87 (Agence Technique Départementale 87) concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de vestiaires de football et la réfection du terrain « Aux Chapelles ».

Le devis s'élève à 6 493.00 € ht sur une enveloppe financière prévisionnelle du coût de travaux de 516 912.00 € ht.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de valider le devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATEC 87 pour un montant de 6 493.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

## **08 - Tarification location grange des Chapelles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la demande d'un administré pour louer de façon provisoire (6 mois) la grange (ancien local des services techniques) des Chapelles afin d'y abriter son matériel agricole. Monsieur le Maire propose la facturation de 35.00 € par mois.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité**

- **Accepte** de louer la grange des Chapelles (ancien local des services techniques) de façon provisoire allant du 01 octobre 2017 au 31 mars 2018
- **Accepte** la location au prix de 210.00 € pour six mois payable en une seule fois fin d'année 2017 sur présentation d'un titre de recettes
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de location sous réserve de la production d'un justificatif d'assurance émanant du locataire

## **09 - Engagement des catégories de dépenses à imputer sur l'article « 6232 » budget Communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de déterminer, à la demande de Monsieur le Trésorier, l'engagement des catégories de dépenses à imputer sur l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » sur le budget communal.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- **Autorise** l'engagement des dépenses à imputer sur l'article 6232 pour les catégories suivantes :
  - Couronnes et gerbes mortuaires
  - Cadeaux offerts par les communes
  - Sacem
  - Vin d'honneur
  - Coupes
  - Sécurité fêtes
  - Feu d'artifice 14 juillet et fête Oradour
  - Location matériel fête
  - Spectacles
  - Petits matériels pour confection cadeaux offerts
  - Décoration de Noël

## **10 - BUDGET COMMUNAL M14 / amortissements**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés pour le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable qui ont fait l'objet des mandatements en 2013 pour un montant de 16 497.72 (mandats 822+892) et en 2014 pour un montant de 55.88 € (mandat 925) soit un total de 16 553.60 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les immobilisations inscrites au compte 21531 doivent faire l'objet d'un amortissement.

Monsieur le Maire demande de fixer le principe de l'amortissement ainsi que sa durée sachant qu'elle ne peut excéder 15 ans.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de retenir le principe de l'amortissement pour ce bien à compter de 2017
- **Décide** de fixer la durée de l'amortissement à 15 ans

## **11 - BUDGET COMMUNAL M14 / amortissements**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes subventions perçues pour l'installation des ralentisseurs et la liaison PMR (Personne à Mobilité Réduite) de l'Office de tourisme à la voie verte, qui ont fait l'objet des titres (311+657+356) en 2014 et (817) en 2015 pour un montant total de 34 701.75 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en référence à l'article L2321-27 du CGCT l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire même pour les communes de moins de 3500 habitants (article L.2321-2, 28 du CGCT).

Monsieur le Maire demande de fixer le principe de l'amortissement ainsi que sa durée sachant qu'elle ne peut excéder 15 ans.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de retenir le principe de l'amortissement pour ces subventions à compter de 2017
- **Décide** de fixer la durée de l'amortissement à 15 ans

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget

## **12 - Décisions modificatives n° 1 - BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une décision modificative pour la prise en compte des amortissements complémentaires du budget communal par une un virement de crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de faire un virement de crédit par le biais d'une décision modificative à savoir

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses :

Chapitre 042 – article 68111 : + 1 103.00

Chapitre 023 - : + 2 418.00

Recettes :

Chapitre 042 – article 777 : + 3 521.00

**Section d'Investissement :**

Dépenses :

Chapitre 040 - article 13917 : + 2 313.00

Chapitre 040 – article 13932 : + 1 208.00

Recettes :

Chapitre 040 article 281531 : + 1 103.00

Chapitre 021 - : + 2 418.00

## **13 - Transfert de Charges entre la Commune et la communauté de communes Ouest Limousin pour l'année 2017**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport définitif de la CLECT pour l'année 2017 et de la modalité de calcul pour intégrer les deux nouvelles compétences de la Communauté de Communes Ouest Limousin à savoir la contribution du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la gestion du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Les charges transférées sont pour le SDIS d'un montant de 28 054.00 € et pour le PLUI d'un montant de 1 530.00 €.

Soit un montant total cumulé de 44 040.00 € des attributions de compensation à reverser à la Communauté de Communes Ouest Limousin.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** la base et le mode de calcul du transfert de charges du PLUI et du SDIS
- **Accepte** le nouveau montant total cumulé (44 040.00 €) à reverser à la communauté de Communes Ouest Limousin
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget

**14 - Travaux aménagement – consolidation sortie d'eau de l'étang de la Bergerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de consolider la sortie d'eau qui s'est affaissée au niveau de l'étang à la Bergerie.

Afin de palier à ce problème, la mise en place de gros éléments d'enrochement derrière la chaussée, le comblement de la cavité créée par l'écoulement de l'eau et la pose de drain s'avère indispensable.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Paillot pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 4 390.00 € ht.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** le devis de l'entreprise Paillot d'un montant de 4 390.00 € ht pour la réalisation des travaux ci-dessus désignés
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

**2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 650.00€ ht à la Compagnie Ô KAZOO pour le spectacle de Noël offert aux enfants de l'école
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 442.50 € ht à Légende Informatique pour le remplacement de la tour du PC du cadastre
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 52.00 € ht à IMS pour la remise en place de l'antivirus sur le nouveau PC
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 1 527.50 € ht à Marlim pour la livraison de GNR
- ✚ La validation d'un devis à ALVEA pour la livraison de fioul ordinaire au prix de 0.60833 le litre ht et de GNR au prix de 0.6570 € ht.
- ✚ La validation d'un devis de 2 350.00 € ht à l'entreprise PAILLOT pour la réalisation du soutènement du talus au village des Arcis
- ✚ La validation d'un devis de 1 440.00 € ht à l'entreprise PAILLOT pour l'aménagement du bassin de rétention d'eau pluviale au lotissement de la Cote
- ✚ La validation d'un devis de 3 063.20 € ht à Lumiplan pour la réparation du panneau lumineux suite à vandalisme
- ✚ La validation d'un devis de 268.40 € ht à Clubstore pour l'achat de coupes et trophées
- ✚ La validation d'un devis de 133.08 € ht à Echoppe pour l'achat de vêtements pour le personnel travaillant en cuisine

- # La validation d'un devis de 772.55 € ht à Lavergneet Chastang pour la fourniture d'une cuve pour arrosage
- # La validation d'un devis de 750.00 € ht à Robert pour l'achat d'un robot Kitchenaid pour le restaurant scolaire
- # La validation d'un devis de 620.77 € ht à LimagriMoreau pour la réparation du tracteur
- # La validation d'un devis de 357.25 € ht à SES pour l'achat de balises suite à vandalisme pendant la fête foraine
- # La validation d'un devis de 277.99 € ttc pour l'achat de fournitures pour les TAP et garderie

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

- 1- Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines dates de manifestations :
  - foulée de la voie verte le 08 octobre 2017
  - Assemblée Générale FNACA le 08 octobre 2017
  - Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 29 octobre 2017
  - Spectacle de Noël des enfants de l'école le 21 décembre 2017
  - Père Noël des enfants du personnel et des élus le vendredi 22 décembre 2017
  - Cyclo-cross le 07 janvier 2018
  - vœux du Maire le jeudi 11 janvier 2018
  - repas des aînés le dimanche 14 janvier 2018

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05**